

# Prévenir, traiter et accompagner les violences entre adolescents dans les établissements d'accueil en protection de l'enfance

## UNE ACTION EN 3 TEMPS

1

### Garantir une sécurité de base



1. Anticiper les risques de violence
2. Traiter éducativement les faits de violence
3. Garantir une cohérence dans l'action éducative
4. Prendre en compte la problématique de la violence chez l'adolescent dans le contenu de son projet personnalisé

#### Comment ?

En fixant les règles et les limites relatives aux interventions des professionnels face aux adolescents.

En repérant, en analysant et en accompagnant la souffrance psychique liée à la vie de l'adolescent et à son placement.

2

### Prévenir l'apparition des violences



1. Agir :
  - avec l'adolescent
  - sur l'environnement de l'adolescent
  - sur le collectif adolescent
2. Soutenir l'action des professionnels
3. Intégrer les adolescents à la prévention de la violence

#### Comment ?

En acceptant et en investissant une relation d'autorité avec l'adolescent.

En participant aux actions et programmes de prévention des violences.

En surveillant les adolescents, individuellement et dans le collectif.

En garantissant des espaces de réflexion et d'élaboration pluridisciplinaires.

3

### Traiter et accompagner les faits de violence



1. Mettre en sécurité les adolescents et les équipes concernés par la situation de violence
2. Analyser et caractériser l'incident
3. Décider et répondre institutionnellement

#### Comment ?

En intervenant pour stopper les violences à chaque fois que cela est possible.

En statuant à propos des modalités de traitement de l'incident.

En reprenant l'incident et, le cas échéant, en mettant en œuvre les sanctions décidées et les actions de prévention complémentaires à cette sanction.



Reporting et analyse a posteriori

Pour en savoir plus, consulter les recommandations sur « [La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil](#) »